



Les travaux de la semaine passée



AU PARLEMENT

Questions d'actualité au Gouvernement



Le 8 juillet, les sénateurs ont interrogé le nouveau Gouvernement de Jean CASTEX à l'occasion de la séance de questions d'actualité, toujours organisée selon des mesures strictes d'hygiène, de distanciation dans l'hémicycle et en effectif réduit.

Jean CASTEX, Premier ministre, a été interpellé sur le **rôle du Parlement dans l'action gouvernementale**, sur le devenir de la **réforme des retraites** et sur la **lutte contre l'épidémie de Covid-19**. Éric DUPONT-MORETTI, Garde des Sceaux, ministre de la Justice, a été interrogé sur la **politique du Gouvernement en matière de justice** ainsi que sur les **détenus radicalisés**.

La **rénovation énergétique**, les **élections municipales et communautaires**, le **tourisme**, l'**agriculture** et l'**écologie** font aussi partie des questions posées aux membres du nouvel exécutif. [voir la vidéo](#)

En commission des Affaires étrangères, Jacques LE NAY interroge Jean-Yves LE DRIAN, numéro 2 du Gouvernement



La commission a entendu cette semaine Jean-Yves LE DRIAN, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères sur la **situation inquiétante en méditerranée** du fait des montées des **tensions internationales**.

Crise avec la Turquie, qui ne cesse d'adopter des positions toujours plus agressives; Crise avec la Lybie qui tend vers une « syrianisation »; Crise au Liban qui s'effondre socialement et économiquement; Et enfin crise en Israël, qui menace d'annexer la Vallée du Jourdain.

Cette audition fut l'occasion pour **Jacques LE NAY** d'interpeller Jean-Yves LE DRIAN sur le **partage des ressources de gaz en Méditerranée**. Le sénateur a interrogé le ministre sur un accord gazier entre l'Union européenne et la Turquie et son **éventuelle intégration au marché gazier commun** à la Grèce, l'Italie, Chypre, l'Égypte, Israël, la Jordanie et la Palestine.

Dans sa réponse à Jacques LE NAY, Jean-Yves LE DRIAN a confirmé que la République de Chypre et la Grèce sont inquiètes.

La Turquie a notamment réalisé des forages en mer, au sud de Chypre, dans des zones que la Turquie considère comme relevant de son domaine économique maritime, et elle a annoncé des forages au large de la Crète, en violation du droit international maritime.

« *Nous réagissons fortement contre cela et allons prendre des initiatives afin de définir une position commune avec mes homologues égyptien, chypriote, grec et italien sur cette zone. Cette question peut entraîner des tensions majeures, il faut donc discuter* » a précisé le ministre. [voir la vidéo](#)

Encadrer le démarchage téléphonique et lutter contre les appels frauduleux



La proposition de loi visant à **encadrer le démarchage téléphonique et à lutter contre les appels frauduleux**, dans la rédaction résultant du texte élaboré par la commission mixte paritaire composée de 7 sénateurs et de 7 députés, a été **adoptée**.

Renforcer l'efficacité du système d'opposition au démarchage téléphonique sans déstabiliser le secteur, **renforcer les sanctions** contre les pratiques frauduleuses sont les objectifs de ce texte.

Le bon équilibre entre la protection des consommateurs et la volonté de ne pas mettre à mal un secteur qui représente près de 60 000 emplois a été recherché, comme l'a indiqué le rapporteur de cette proposition de loi pour le Sénat. [en savoir plus](#)

Adaptation au droit européen



Le sénateurs ont adopté le projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne.

Ce texte vise à transposer plusieurs réformes importantes introduites récemment par la législation de l'Union européenne. Elles concernent notamment l'**harmonisation de la protection du consommateur** et le **système financier européen**.

- Le chapitre 1^{er} vise à transposer plusieurs directives et à mettre en conformité le droit national avec divers règlements de l'Union européenne récemment adoptés en matière de **protection des consommateurs**.
- Le chapitre II prévoit la possibilité pour les autorités compétentes d'effectuer les **inspections nécessaires sur place** et d'être habilitées à **accéder à tous les locaux, terrains et moyens de transport** que l'opérateur économique utilise à des fins liées à son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.
- Le chapitre III vise à adapter au droit européen les dispositifs nationaux concernant la **lutte contre les pratiques commerciales déloyales** entre acheteurs et fournisseurs de produits alimentaires ou agricoles, ainsi que les règles s'appliquant aux services d'intermédiation en ligne et aux moteurs de recherche en ligne.
- Le chapitre IV porte sur les dispositions d'**adaptation du droit interne** en matière de **réglementation douanière**.
- Le chapitre V procède à la transposition de directives ou à l'**adaptation du droit interne** en matière **financière**.
- Le chapitre VI concerne l'**amélioration du fonctionnement du marché intérieur** visant la transposition d'une directive, la mise en conformité du droit national avec divers règlements de l'Union européenne récemment adoptés et l'extinction d'un précontentieux européen.
- Le chapitre VII (art. 21) habilite le Gouvernement à prendre par ordonnance les mesures législatives afin de transposer une directive relative à la **prévention de l'utilisation du système financier** aux fins du **blanchiment de capitaux** ou du **financement du terrorisme**. Cette directive tend notamment à faciliter, pour les autorités compétentes, l'accès aux informations financières et aux informations relatives aux comptes bancaires, ainsi que l'utilisation de ces informations. [en savoir plus](#)

Règlement du budget et d'approbation des comptes 2019



L'objet de la loi de règlement est d'arrêter le montant définitif des recettes et des dépenses du budget de l'État, ainsi que le résultat budgétaire qui en découle. Cette loi constate les résultats financiers de chaque année civile et approuve les différences entre les résultats et les prévisions de la loi de finances initiale éventuellement modifiée par sa ou ses lois de finances rectificatives.

Plusieurs sénateurs ont dénoncé un acte « surréaliste » compte-tenu de la crise du coronavirus, tant la situation économique du pays s'est dégradée.

Pour le Sénat, la France a abordé la crise en situation de faiblesse avec notamment un manque de moyens flagrant pour la santé, l'hôpital, la politique environnementale et territoriale.

Les sénateurs regrettent par ailleurs, que bien avant la crise, il n'y ait eu aucune réduction du déficit structurel en 2019 ainsi que l'a sévèrement indiqué la Cour des comptes. Et selon eux, le Gouvernement ne s'est pas donné les moyens de diminuer la dépense publique, ayant renoncé à tout effort sur la masse salariale.

Le 8 juillet, le Sénat n'a pas adopté ce texte voté précédemment par les députés. Le projet de loi de règlement sera réexaminé le 22 juillet en nouvelle lecture. [en savoir plus](#)

Pour accéder à l'ordre du jour du Sénat cliquer [ICI](#)

Source <http://www.senat.fr/>

Jacques LE NAY - Sénateur du MORBIHAN

E-mail : j.le-nay@senat.fr

Site web officiel : <http://www.jacques-lenay.com/>



Palais du Luxembourg
15, Rue de Vaugirard
75006 PARIS
Tél : 01 42 34 15 42



Permanence parlementaire
5, rue du Docteur Berthy
56240 PLOUAY
Tél : 02 97 11 61 20

Collaborateurs parlementaires
Okba MERABET — Tél : 06 31 48 21 80
Margot SIMON — Tél : 06 31 00 26 81

Collaborateurs parlementaires
Vincent COWET — Tél : 06 28 28 74 66
Gwenn LE NAY — Tél : 06 43 66 96 23

Directeur de la publication : Jacques LE NAY, Sénateur du Morbihan
Conception et réalisation : Laurence FANE — laurence.fane@gmail.com